



Le Saint-Siège

**DISCOURS DU PAPE JEAN-PAUL II
AU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE D'ITALIE,
S.E.M. FRANCESCO COSSIGA***

18 janvier 1986 (visite du pape au Quirinal)

Monsieur le Président,

1. Je vous suis extrêmement reconnaissant des paroles courtoises avec lesquelles, vous faisant l'interprète du peuple italien, vous m'avez accueilli dans votre demeure. J'ai suivi avec une grande attention les réflexions profondes que vous avez exposées, sentant vibrer en elles la vive conscience que vous avez de votre tâche institutionnelle.

Ma visite aujourd'hui, en cette résidence historique du Quirinal, rappelle deux autres rencontres qui se sont suivies rapidement en ces dernières années. Le souvenir le plus récent se rapporte à la visite que vous m'avez faite récemment au Vatican ; mais mon esprit garde toujours un souvenir très vif de ce jour du 2 juin 1984, quand je fus reçu par votre prédécesseur, le sénateur Sandro Pertini.

La fréquence de ces rencontres en ces dernières années est certes due à la coïncidence de circonstances particulières cependant, on ne peut pas s'abstenir de s'interroger sur leur signification. Il s'agit d'une interrogation qui a des aspects généraux et est mise en relief chaque fois que les représentants de l'Église rencontrent ceux d'un État. Dans le cas de l'Italie, elle présente des caractéristiques particulières et spécifiques, à cause d'un «voisinage» qui est en même temps géographique et historique, objectif et personnel.

Quand le premier magistrat de la République italienne et le pasteur universel de l'Église se trouvent l'un en face de l'autre, immédiatement s'imposent ces raisons de distinction et d'autonomie légitime dans leurs fonctions respectives, de respect mutuel et de collaboration loyale, qui ont constitué le principe inspirateur des Accords du Latran et qui ont trouvé

confirmation dans l'Accord du 18 février 1984. Celui-ci, apportant au Concordat les modifications suggérées par les changements de la situation historique et culturelle, a voulu favoriser l'exercice pacifique et fructueux des deux pouvoirs, qui regardent des personnes qui sont, en même temps, membres de l'Église et citoyens de l'État. A ce propos, comme on le sait, le Concile Vatican II affirme: «Sur le terrain qui leur est propre, la communauté politique et l'Église sont indépendantes et autonomes l'une de l'autre. Toutes les deux, quoique à des titres divers, sont au service de la vocation personnelle et sociale des mêmes hommes. Elles exerceront d'autant plus efficacement le service qui est le leur pour le bien de tous qu'elles rechercheront davantage entre elles une saine coopération, selon des modalités adaptées aux circonstances de temps et de lieu». (Gaudium et spes, 76.)

Une signification première et fondamentale de la rencontre d'aujourd'hui est donc de se retrouver dans l'affirmation commune de ces principes et de l'engagement qui en découle d'une coopération toujours plus concordante et bénéfique entre l'État et l'Église, dans le service de la promotion de l'homme et de la société.

2. Dans le même temps, en rendant visite au premier citoyen de l'Italie, je désire remplir un devoir en accomplissant un acte public de gratitude pour l'accueillante hospitalité que les citoyens et les groupes, les institutions et les autorités réservent à tous ceux qui viennent en Italie, et plus particulièrement à Rome, poussés par des motivations spirituelles et religieuses. En disant cela, je sais que je me fais aussi l'interprète de la pensée de mes confrères dans l'épiscopat du monde entier.

Il est consolant de constater combien les nombreux pèlerins et visiteurs qui se rendent à Rome pour «célébrer» leur foi catholique trouvent ici une ambiance qui se caractérise par sa cordialité, sa simplicité, sa générosité. Il y a un sens typique de l'hospitalité, qui est propre à l'âme du peuple italien et qui marque traditionnellement son comportement; il me plait, en ce lieu, d'en donner encore une fois le témoignage et d'exprimer de manière explicite ma reconnaissance.

3. Monsieur le Président, cette allusion à l'hospitalité traditionnelle du peuple italien me porte presque naturellement à élargir mon discours à tout le patrimoine historique de cette nation, qui plonge ses racines dans la tradition chrétienne et qui est intimement lié à la présence du Siège apostolique. Cette présence, en tant qu'évocatrice de souvenirs historiques et de fonctions providentielles, constitue un rappel permanent qui stimule au maintien et au développement de ce patrimoine bimillénaire.

L'Église est consciente des racines anciennes dont des expressions de la société d'aujourd'hui tirent leur lymphe vitale; aussi ne se lasse-t-elle pas de rappeler aux nations le souvenir de leur passé, comme la source inspiratrice la plus authentique de leur chemin dans l'histoire. Le peuple italien est le destinataire et le gardien privilégié de l'héritage des apôtres Pierre et Paul: un héritage hautement spirituel, c'est-à-dire culturel, moral et religieux tout à la fois. Un héritage

vivant, comme le montre non seulement un témoignage séculaire et ininterrompu de sainteté, de charité, de promotion humaine, mais aussi l'insertion créatrice de la communauté des croyants dans la réalité sociale d'aujourd'hui; un héritage, enfin, qui est presque une connotation particulière de l'apport reconnu de l'Italie en faveur de la compréhension, de la fraternité et de la paix parmi les peuples du monde.

A cet héritage fait également référence l'Accord du 18 février 1984 que j'ai évoqué, quand il affirme que la République italienne reconnaît «la valeur de la culture religieuse» et tient compte du fait que «les principes du catholicisme font partie du patrimoine historique du peuple italien» (cf. art. 9, 2). Ce sont là des paroles nobles et éclairantes, dont il faut et il faudra constamment s'inspirer avec loyauté et cohérence dans la solution des problèmes courants qui apparaissent peu à peu.

4. Dans un terrain si riche en valeurs humaines et chrétiennes, le progrès de la nation a puisé son inspiration constante; il ne se manifeste pas seulement dans les dimensions pourtant importantes de l'économie et du travail, mais dans l'expression politique, artistique et culturelle, dans l'organisation de la société et dans la participation active à la vie de la communauté internationale.

Les résultats auxquels on est parvenu jusqu'ici méritent d'être reconnus et appréciés. Dans le même temps, des situations et des affaires de signe négatif demandent une attention toujours plus vive et un engagement renouvelé, en cohérence avec le patrimoine moral de la nation.

L'Église, qui n'est étrangère à aucun peuple, regarde avec une sollicitude particulière la réalité italienne d'aujourd'hui, et de manière spéciale les problèmes du monde du travail, du chômage, de la famille, de l'éducation des jeunes. Si j'en fais mention, c'est seulement pour manifester ma participation à une préoccupation que je sais être celle des responsables et de la communauté civile, et pour réaffirmer la disponibilité empressée et généreuse de la communauté ecclésiastique à collaborer à la recherche de solutions concrètes.

Je ne peux pas non plus ignorer le drame du terrorisme qui, encore récemment, a blessé l'Italie. Ce phénomène bouleversant ne connaît plus désormais de frontière dans son explosion de violence aveugle. Frappant, alors, la nation italienne, il ne s'en est pas seulement pris à des innocents, mais il a lésé un peuple qui a dans sa tradition une vive sensibilité et une attitude de solidarité avec les victimes de situations difficiles ou injustes.

Monsieur le Président, à vous qui la représentez si dignement, je désire exprimer le souhait que l'Italie, avec l'aide de Dieu, puisse surmonter les obstacles qui jusqu'ici s'opposent au plein développement de ses grandes potentialités de progrès et de paix.

C'est un souhait qui acquiert une signification particulière en cette année où le peuple italien s'apprête à célébrer le quarantième anniversaire de la fondation de la République. C'est un

souhait de liberté, de justice, de solidarité, de ces valeurs sur lesquelles s'appuient les fondements de l'État et qui constituent, en même temps, la contribution qu'attendent de l'Italie les autres nations, particulièrement celles qui depuis peu de temps se sont présentées, avec dignité et une légitime espérance, sur le devant de la scène internationale.

C'est enfin un souhait que je forme dans la prière, implorant de Dieu tout-puissant une particulière bénédiction pour les citoyens de l'Italie et pour ceux qui sont responsables de son destin.

**L'Osservatore Romano. Edition hebdomadaire en langue fr n. 5 p.6.*

La Documentation catholique n.1913 pp. 248-249.

© Copyright 1986 - Libreria Editrice Vaticana

Copyright © Dicastero per la Comunicazione - Libreria Editrice Vaticana